

**ADMINISTRATION COMMUNALE DE 4837 BAELEN**  
**ARRONDISSEMENT DE 4800 VERVIERS - PROVINCE DE 4000 LIEGE**  
**Séance publique du CONSEIL COMMUNAL du lundi 11 mars 2024,**  
**à 20H15, à la maison communale de Baelen.**

**Présents :** M.FYON, Bourgmestre Président ;  
A.SCHEEN, R.MEESSEN, A.BECKERS, Echevins ;  
F.CROSSET, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;  
N.THÖNNISSEN, A.DEROME, J.P.AREND, M.L.CREUTZ, C.BOURS,  
M.SLEPSOW-DERICHES, F.MASSENAUX, D.TRIBELS, P.CRUTZEN,  
J.NICOLL et S.HABETS, Conseillers ;  
C.PLOUMHANS, Directrice générale.

---

**Objet :** Réparation d'ouvrages d'art suite aux inondations de juillet 2021 - Désignation d'un auteur de projet - Cahier spécial des charges - Choix du mode de passation du marché et du financement - Approbation.

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, §1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 143.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges n°2024-005 relatif au marché « Réparation d'ouvrages d'art suite aux inondations de juillet 2021 - Désignation d'un auteur de projet » établi par le Chef de bureau technique ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 40.661,16 € hors TVA ou 49.200,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 140/733-60 projet n°20240006 ;

Considérant que le marché sera financé par l'indemnité perçue du fond des calamités ;

Vu la demande d'avis de légalité faite au Directeur financier le 1<sup>er</sup> mars 2024 ;

Vu l'avis rendu par le Directeur financier le xx mars 2024 duquel il ressort que la présente délibération est conforme à la légalité ;

Après en avoir délibéré,

Par x voix pour, x voix contre et x abstentions, décide :

1. D'approuver le cahier des charges n°2024-005 et le montant estimé du marché « Réparation d'ouvrages d'art suite aux inondations de juillet 2021 - Désignation d'un

auteur de projet ». Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant est estimé à 40.661,16 € hors TVA ou 49.200,00 €, 21% TVA comprise.

2. De passer le marché par procédure négociée sans publication préalable.
3. Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 140/733-60 projet n°20240006. Le marché sera financé par l'indemnité perçue du fond des calamités.

	Par le Conseil,	
La Directrice générale,		Le Bourgmestre,
C. PLOUMHANS		M. FYON

	Pour extrait conforme,	
La Directrice générale,		Le Bourgmestre,
C. PLOUMHANS		M. FYON

PROJET